

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0641**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire des rues Joseph Merlin et de la Feysine

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0641**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire des rues Joseph Merlin et de la Feysine**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

La direction de l'eau de la Communauté urbaine doit réaliser une nouvelle station d'épuration sur le site de la Feysine (communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin).

Cette station sera située entre le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et le canal de Jonage, et entre l'usine des eaux de Croix-Luizet et le seuil de Saint Clair-La Feysine, à proximité du parc de la Feysine.

Il s'agit d'une unité de traitement de 300 000 équivalents-habitants (volume journalier 91 000 mètres cubes) qui sera destinée à traiter les eaux usées collectées sur les communes de Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Saint Priest nord, Genas sud, Bron "est" et, hors Communauté, Saint Laurent de Mûre et Saint Bonnet de Mûre.

La situation géographique de la future station d'épuration a été précisée par le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL) en avril 1990 et une réserve foncière a été inscrite au Plan local d'urbanisme (PLU).

Une partie de la rue de la Feysine à Villeurbanne, entre le pont de la Feysine et la limite communale avec Vaulx en Velin, et son prolongement, la rue Joseph Merlin à Vaulx en Velin, jusqu'au chemin de halage, sont intégrées dans le périmètre de la station d'épuration.

Ces voies appartenant au domaine public de voirie communautaire devront être déclassées.

Aujourd'hui, elles permettent d'accéder au chemin de halage qui dessert l'aire de stationnement des gens du voyage, située sur la commune de Villeurbanne.

Le déclassement de la rue Joseph Merlin et de la partie de la rue de la Feysine impactées par le projet est conditionné par la fermeture de l'aire de stationnement qui est prévue à l'issue du relogement de ses occupants.

Il est précisé, par ailleurs, que le repérage des réseaux existant sous ces voies et leur dévoiement sont pris en charge dans le programme de réalisation de la station d'épuration.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 9 septembre 2008, un arrêté de monsieur le président en date du 10 septembre 2008 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 13 au 27 octobre 2008 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue Joseph Merlin et de la rue de la Feysine à Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.